

Projet d'aménagement de la voie verte de l'Oudon

AVIS DE CONCERTATION

PREALABLE

du 13 juin au 22 juillet 2022

Afin de présenter le projet d'aménagement de la Voie verte de l'Oudon, itinéraire qui reliera Segré-en-Anjou bleu au Lion d'Angers, les Communautés de communes d'Anjou Bleu Communauté (ABC) et des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), engagent une concertation préalable au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement.

Comment participer ?

Pour la CC Vallées du Haut Anjou	Pour Anjou Bleu Communauté
Réunion publique	
SALLE EMILE JOULAIN – LE LION D'ANGERS le 13 juin 2022 à partir de 19h00	SALLE DES FETES DE LA CHAPELLE-SUR-LOUDON - SEGRE-EN-ANJOU BLEU 14 juin 2022 à partir de 20h30
Exposition	
- Lors de la réunion publique - Lors des marchés hebdomadaires du Lion d'Angers - place Charles de Gaulle : vendredis 24 juin et 8 juillet (accès libre et sous réserve des conditions météorologiques) - Un panneau d'information générale sera installé à l'accueil de la Mairie du Lion d'Angers (selon les horaires d'ouverture renseignés ci-dessous)	- Lors de la réunion publique - A la Mairie de la Chapelle-sur-Oudon et au siège d'ABC à Segré-en-Anjou bleu (selon les horaires d'ouverture renseignés ci-dessous)
Consultation du dossier de concertation	
Sur le site internet : https://valleesduhautanjou.fr . En version imprimée (sur demande à l'accueil) : ▪ Siège de la CCVHA, place Charles de Gaulle, 49220 LE LION D'ANGERS : - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30/13h45-17h00 - Mercredi : 9h-12h30 - Samedi : 9h-12h00	Sur le site internet : https://anjoubleucommunaute.fr En version imprimée : • Du 13 juin au 1^{er} juillet : mairie de la Chapelle-sur-Oudon, heures d'ouverture : lundi, mardi et vendredi, l'après-midi, 13h30-17h30, • Du 4 au 22 juillet : siège d'ABC, place du port, 49501 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU, heures d'ouverture, du lundi au vendredi : 09h00-12h00/14h00-17h00 (sauf vendredi à 16h00)
Donner son avis, consigner ses observations	
- Sur internet : https://www.registre-dematerialise.fr/3072	
- Sur le registre papier : même adresse que le dossier de concertation - Par courrier, à l'attention de Monsieur le Président : Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou - Place Charles de Gaulle - 49220 LE LION D'ANGERS	- Sur le registre papier : mêmes adresses et mêmes dates que le dossier de concertation - Par courrier, à l'attention de Monsieur le Président : Communauté de communes Anjou Bleu Communauté

Tout renseignement ou toute précision sur les conditions de cette mise à disposition, pourront être obtenus auprès de :

- CCVHA : Madame Charlène PINON, responsable tourisme, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse suivante : contact@valleesduhautanjou.fr
- ABC : Monsieur Cyrille COMMERE, responsable travaux et aménagement, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse suivante : contact@anjoubleucommunaute.fr

Au terme de la période de concertation préalable, un bilan sera dressé et approuvé en Conseil communautaire par chaque collectivité, préalablement à la transmission du dossier d'évaluation environnementale aux services de l'Etat. Ce bilan sera mis à disposition du public dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de clôture de la concertation préalable.